

Séance du 16 mai 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 8

Date de la convocation
6/05/2024

**DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DU FONDS
D'AIDE
COMMUNAUTAIRE
AUX
INVESTISSEMENTS
LOCAUX (FACIL)
2024**

**travaux de voirie
programme 2024**

Délibération n°19-2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240516-17-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2024
Notification : 27/05/2024

Le Maire, Annette GARNIER



L'an deux mil vingt-quatre, le seize mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, SAVOIRE Emmanuel

Absent : M. DRUAIS Joël

Excusé : M. PERCHE Francis

Secrétaire de séance : M. SAVOIRE Emmanuel

Madame le Maire présente les devis d'investissement de l'entreprise Colin en sa possession pour le programme des travaux de voirie 2024 :

- Aménagement piétonnier rue de la Forêt pour un montant de 47 372.90 HT
- Restructuration de la rue du Breuil et du Petit Roux pour un montant de 32 128,16 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- DECIDE d'effectuer les travaux d'investissement des travaux de voirie 2024 pour un montant estimatif de 79 501,06 € HT,
- Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune,
- DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération des Territoires Vendômois au titre du fonds d'aide communautaire aux investissements locaux (FACIL) 2024.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la CATV.

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Annette GARNIER

